



Publication communale No 8

Faug, le 15 mars 2022

Municipalité – élection complémentaire

Suite à la démission au 28 février 2022 de M. Adrian KÜNDIG, nous vous informons que l'élection complémentaire d'un(e) conseiller(ère) municipal(e) est fixée au dimanche **15 mai 2022**.

Les personnes intéressées sont priées de s'adresser à l'administration communale afin d'obtenir une liste de candidature. **Le délai pour le dépôt des listes est fixé au lundi 04 avril 2022 à 12 heures précises au greffe municipal.**

Vous pouvez contacter l'administration communale pour toute information complémentaire (026 670 14 10 ou info@faoug.ch).

Candélabre

L'éclairage public de la commune de Faoug est entretenu par le Groupe E.

Si vous apercevez un candélabre qui dysfonctionne, nous vous remercions d'en informer le bureau communal **en transmettant le numéro de l'appareil qui est indiqué sur la plaquette**. Cette démarche est importante pour la bonne compréhension des informations échangées et une réparation rapide.



Protection de la population

Suite à de nombreuses demandes, nous nous permettons de vous rappeler quelques informations relatives à la protection de la population en cas de danger réel.

Nous vous rappelons que, si la situation l'exige, les autorités alertent la population au moyen des sirènes (en dehors du test annuel) et diffusent des consignes de comportement à la radio et sur Alertswiss.

Le canton de Vaud peut mettre à l'abri l'ensemble de la population vaudoise. Si la situation le demande, les places dans les abris seront attribuées et communiquées à la population par le canton via les Organisations régionales de protection civile, sur ordre de la Confédération. Concernant les comprimés d'iodure de potassium, c'est la Centrale nationale d'alarme qui coordonne les mesures à prendre. Néanmoins, le canton dispose d'une réserve de comprimés d'iode pour toute sa population, qui pourrait être distribuée en temps voulu et sur ordre du canton.

Afin de suivre dès à présent les principales informations sur les événements survenant en Suisse, nous vous conseillons d'installer l'**application « Alertswiss »** sur votre téléphone.